

Le 17 juillet 2018

Changer la culture d'intimidation à Postes Canada – prochaines étapes

Le 23 juillet prochain, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) rencontrera Jessica McDonald, présidente-directrice générale par intérim de Postes Canada, en compagnie des dirigeantes et dirigeants de tous les syndicats qui représentent des employées et employés de la société d'État, pour discuter des problèmes persistants de harcèlement et d'intimidation au travail.

La campagne contre les patrons intimidateurs a commencé en janvier dernier quand, à une assemblée publique, un travailleur des postes de Winnipeg a posé au premier ministre Trudeau une question sur l'intimidation à Postes Canada. Par la suite, le Syndicat a été inondé de récits et de plaintes sur les situations d'abus et de mauvais traitements subies par les travailleurs et travailleuses des postes au travail. Le premier ministre a promis d'agir dans ce dossier et il a affirmé que pour lui, l'intimidation et le harcèlement sont des cas de tolérance zéro.

Le STTP a exercé de pressions, et continue de le faire, pour que le gouvernement respecte sa promesse, non seulement de mener une enquête sur la situation, mais aussi de susciter le changement qui mettra fin à la culture de harcèlement à Postes Canada.

Il a aussi rencontré la ministre Carla Qualtrough à quelques reprises, dont le 30 avril dernier où il lui a remis une montagne de cahiers remplis de plaintes de travailleuses et travailleurs. À chacune de nos rencontres, la ministre a réaffirmé son engagement à prendre les mesures requises pour changer la culture à Postes Canada.

La Société a proposé de faire appel à une tierce partie pour régler la question. La rencontre du 23 juillet servira à discuter des paramètres de ce projet et des résultats escomptés et à examiner différentes options pour la sélection de la tierce partie.

Bon nombre des problèmes dans nos lieux de travail sont vastes et complexes et ils ne pourront pas être réglés sans un changement de culture. Toutefois, certaines questions, comme le harcèlement lié aux heures supplémentaires aux termes de la clause 15.08, sont simples et devraient être réglées immédiatement. Les factrices et facteurs ne devraient pas faire l'objet de mesures disciplinaires et de harcèlement parce qu'ils travaillent des heures supplémentaires en raison d'un système défectueux de mesure des itinéraires qui les accable d'une charge de travail toujours plus lourde. Ce problème pourrait être réglé aujourd'hui si Postes Canada en avait la volonté. Puisqu'elle n'a encore rien fait à cet égard, il y a lieu d'aborder avec prudence les « solutions » proposées.

Le dialogue est un bon début, mais il nous faut des preuves que le gouvernement et la Société entendent sérieusement mettre fin à la culture d'intimidation et de harcèlement qui sévit à Postes Canada. Cette question ne disparaîtra pas tant que des véritables mesures n'auront pas été prises.

Solidarité,



Mike Palecek
Président national

2015-2019 Bulletin n° 383
/jyl sepb 225 gl/scfp1979

